

Initiation à la Recherche Scientifique en bloc 1 de Master

Note d'information

Les étudiants de bloc 1 de master en sciences physiques sont tenus d'accomplir un stage sous la responsabilité d'un enseignant ou d'un scientifique définitif du Département de Physique ou de la Faculté des Sciences. L'objectif est de leur permettre de mieux découvrir la recherche. La quantité de travail est laissée à la discrétion des promoteurs de stage, mais doit correspondre à 15 crédits ; à titre de comparaison un mémoire de master 120 compte pour 30 crédits. Ce stage est à réaliser suivant les modalités ci-après :

- La durée du travail, les dates de remise du rapport et de défense sont publiées en début d'année académique sur le site du Département et communiquée aux étudiants par le président du jury de master. Les rapports doivent être déposés au Secrétariat de la Faculté à la date prévue. À titre exceptionnel, une dérogation à ces dates doit être demandée et justifiée par écrit par le promoteur.
- Les rapports, qui ne devraient pas excéder une quarantaine de pages, seront rédigés en français ou en anglais. Une attention particulière sera portée tant sur la forme que sur le fond. Ces rapports seront évalués par le(s) promoteur(s) et un rapporteur membre du Département de Physique et détenteur d'un diplôme de master, mais n'appartenant pas au(x) service(s) où le travail a été réalisé.
- Les rapports seront remis par voie électronique via la plateforme d'e-learning. Conformément aux dispositions anti-plagiat en vigueur au sein de l'UMONS, l'originalité du document remis pourra être vérifiée au moyen du logiciel anti-plagiat associé à la plateforme. Le cas échéant, le(s) promoteur(s) et le rapporteur peuvent aussi demander une version papier du document à l'étudiant.
- Une fois les rapports remis par voie électronique, l'enseignant chargé de la coordination les transmettra aux promoteurs et rapporteurs dans les plus brefs délais.
- Chaque étudiant effectuera son travail personnel, dans le cadre d'une discipline enseignée à la Faculté des Sciences de l'UMONS (physique, chimie, mathématique, informatique, biologie), sous la direction d'un ou de deux promoteurs. Des stages interdisciplinaires sont autorisés.
- Chaque travail personnel donnera lieu à une présentation orale, en anglais (15 min + 10 min de questions) devant l'ensemble du Jury.
- L'organisation des présentations est confiée au Président du Jury de master.
- Le Jury est constitué des promoteurs de stages, des rapporteurs et de tous les enseignants en section physique.
- Le stage se déroule au 2^e quadrimestre. Une période de 4 semaines y est aménagée pour faciliter, si nécessaire, la réalisation d'un stage à l'extérieur de l'UMONS.
- La note attribuée à chaque étudiant est fixée lors d'une délibération organisée immédiatement après les présentations orales. Dans la fixation de la note, le(s) promoteur(s) du stage intervien(nen)t pour 50 %, le rapporteur pour 25 %, les autres membres du Jury, présents lors des exposés, pour 25 %. Si le promoteur attribue une note strictement inférieure à 8/20, le travail est jugé insuffisant et la note du promoteur est la seule prise en compte. L'étudiant peut dans ce cas ne pas présenter son travail.
- Si un étudiant a remis son rapport, mais est dans l'impossibilité de le présenter lors de la présentation orale, la présentation est reportée à la session de juin, lors des journées consacrées aux défenses des mémoires, suivant des modalités proposées par le Jury.
- Les étudiants qui font le 2^e quadrimestre dans une institution étrangère dans le cadre de leur programme Erasmus se conformeront aux règles de leur université d'accueil. Si un stage est proposé, aucun co-promoteur ou rapporteur de l'UMONS n'est nécessaire.

De manière à assurer une diffusion maximale de sujets auprès des étudiants, la liste des sujets sera mise en ligne sur la plateforme d'e-learning. Les sujets doivent donc être transmis par les promoteurs à l'enseignant responsable de la coordination des stages avant une date convenue par le DP. Les étudiants devront exprimer leur choix de stage sur cette même plateforme avant une date convenue par le DP. L'enseignant en charge de la coordination transmettra la liste des stages et étudiants au Président du jury de master une semaine avant les congés de fin d'année. Elle sera immédiatement soumise pour approbation aux membres du Jury de master afin qu'il puisse se prononcer avant le 31 décembre. En cas de désaccord, le Président de ce Jury prendra contact avec le ou les étudiants concerné(s) pour les aider à trouver un ou des autres stages.

Afin que les étudiants puissent choisir en toute connaissance de cause, nous leur conseillons de discuter avec les promoteurs de stage et de visiter les différents laboratoires. L'organisation de ces visites dépendra évidemment des disponibilités des différents services ainsi que des horaires des étudiants. Il est donc conseillé aux étudiants d'organiser ces visites au cours du premier quadrimestre.

La notation du stage insistera sur les points suivants :

| Durant les semaines de stage | Concernant le rapport et l'exposé |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Comportement face au travail demandé (respect des exigences, progression des travaux...) • Motivation face à l'apprentissage • Respect des règles régissant le laboratoire | <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des concepts présentés • Développements des nouveaux acquis • Clarté, précision de l'exposé et de la rédaction du rapport |

Nous attirons l'attention des étudiants sur le fait que des pages d'information sur la problématique du plagiat sont accessibles depuis les espaces « Étudiants de l'UMONS ». La page de sensibilisation cite notamment un cours en ligne de ressources librement accessible aux étudiants sur Moodle : Recherche documentaire et aide à la création (ReDAC).

Si un travail n'a pas pu être présenté en première session, ou a été refusé, l'étudiant qui souhaite le présenter en seconde session prendra avec son(ses) promoteur(s) de stage les dispositions utiles. Il ne pourra toutefois exiger leur présence, ou l'accès au(x) laboratoire(s) entre les 15 juillet et 15 août, lesquels dépendront des disponibilités du moment.